DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20200724-20-059-AFF-FONC-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/07/2020
Publication : 30/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 20/059/AFF FONC

SEANCE DU 24 JUILLET 2020

OBJET : AFFAIRES FONCIÈRES
Echange sans soulte de la parcelle communale cadastrée section AE n° 753 et de la parcelle cadastrée section AE n° 751 appartenant à Monsieur Pierre ANDRIETTI, sises quartier « La Marine ».

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de juillet à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 17 juillet 2020 s'est réuni au COSEC à titre exceptionnel en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Absents : Stéphane CASTELLI.

Avaient donné procuration :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 09/106/AFF-FONC du 07 décembre 2009, le Conseil Municipal avait approuvé l'échange parcellaire d'une partie des parcelles cadastrées section AE n° 407 (appartenant à Monsieur Pierre ANDRIETTI) et section AE n° 408 (communale), saisi sur une demande du propriétaire de réaliser un accès confortable aux véhicules à sa parcelle et au bien bâti, celui-ci étant rendu difficile par la configuration de la parcelle communale cadastrée section AE n° 408. Il était convenu entre les parties que « *les frais de géomètre rester[aient] à la charge de Monsieur Pierre Andrietti et les frais notariés supportés pour moitié par chacune des parties* ».

Aujourd'hui, le notaire du propriétaire transmet à la Commune le document d'arpentage réalisé par le géomètre-expert à Ghisonaccia, Hugo PETRONI et le projet d'acte. Aussi, au vu de ces documents, il convient de délibérer définitivement sur cet échange, dont les termes sont les suivants :

1. la cession par la Commune de la parcelle cadastrée section AE n° 753 d'une superficie de 64 m² à Monsieur Pierre ANDRIETTI,
2. l'acquisition par celle-ci de la parcelle appartenant à Monsieur Pierre ANDRIETTI cadastrée section AE n° 751 d'une superficie de 64 m².

Le Service du Domaine a évalué chacune des emprises à 8.500 €, (huit mille cinq cent euros). Les biens cédés de part et d'autre étant d'une valeur égale, celle-ci autorise un échange sans soulte entre les parties.

Considérant la délibération n° 09/106/AFF-FONC du 07 décembre 2009 relative à l'échange de terrains – Commune / M. Pierre-Paul ANDRIETTI. Terrains cadastrés section AE n° 408 (ancien centre d'intervention et de secours) et AE n° 407,

Considérant la délibération n° 20/058/AFF FONC du 24 juillet 2020 relative à la désaffectation et au déclassement du domaine public d'un terrain nu d'une contenance respective de 64 m² parcelle cadastrale section AE n° 753,

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un échange sans soulte et d'autoriser le Maire à signer le document d'arpentage n° 3719P vérifié et numéroté le 11 octobre 2019 ; la réquisition de division parcellaire et l'acte notarié y afférant.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 09/106/AFF-FONC du 07 décembre 2009 relative à l'échange de terrains – Commune / M. Pierre-Paul ANDRIETTI. Terrains cadastrés section AE n° 408 (ancien centre d'intervention et de secours) et AE n° 407,

Vu la délibération n° 20/058/AFF FONC du 24 juillet 2020 prononçant la désaffectation de la parcelle communale objet de la cession par la Commune ainsi que son déclassement,

Vu l'avis du Domaine référencé LIDO 2019-247V0186 du 17 juillet 2019 et le courriel du service du Domaine du 10 décembre 2019 quant à la précision sur l'emprise foncière, objet de l'échange ;

Vu le plan de division référencé à l'échelle 1/250ème et le document d'arpentage n° 19082 dressé par le cabinet Hugo PETRONI, géomètre-experts à GHISONACCIA le 30 avril 2019 vérifié et numéroté le 11 octobre 2019 sous le numéro d'ordre 3719P ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver (considérant que les biens cédés de part et d'autre sont d'une valeur sensiblement égale), la procédure d'échange sans soulte de la manière suivante :

- cession par la Commune à Monsieur Pierre ANDRIETTI d'une emprise foncière nue de 64 m² (soixante-quatre mètres carrés) sous la référence cadastrale section AE n° 753,

en échange,

- acquisition par la Commune, d'une emprise foncière nue de 64 m² (soixante-quatre mètres carrés) appartenant à Monsieur Pierre ANDRIETTI sous la référence cadastrale section AE n° 751.

Les frais notariés estimés relatif à cet échange sans soulte s'élèvent à 3.000 €.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié afférent à cette opération, ainsi que tous les autres documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		32
Nombre de procurations		0
Nombre de suffrages exprimés		32
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	**X**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO
47 47
CORSE DU SUD